Locmiquélic

Janvier 2018 Lettre d'information municipale n°16

Lizher keleier-ker n° 16

Edito du Maire

En cette fin d'année 2017, je tiens sincèrement à remercier tous les élus, les bénévoles, les commerçants et les forces vives de notre commune pour leur implication dans la vie de Locmiquélic. Vos remarques, propositions et initiatives nous permettent de vivre et de partager une commune vivante et dynamique où il fait bon vivre.

En 2017, nombre d'actions ont été menées pour les locmiquélicains et des investissements importants ont été lancés. Ainsi les travaux de l'école Georgeault ont débuté en juillet et seront terminés, pour leur première partie, en septembre prochain. Le restaurant scolaire sera construit en 2019. Le réseau de chaleur, quant à lui, sera finalisé l'été prochain. Ainsi, de jour en jour, notre projet prend forme.

Nous restons bien sûr très vigilants aux changements annoncés dans le cadre des réformes de l'Etat sur les finances locales et à leur impact sur celles-ci. En effet, si les réformes sont nécessaires pour notre pays, nous avons besoin d'une véritable visibilité à terme pour nos collectivités ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous savons cependant que les difficultés économiques seront encore bien présentes.

Alors, Chers Minahouëts, à l'aube de cette nouvelle année, j'appelle de mes vœux que nous nous retrouvions dans les valeurs essentielles de respect, de solidarité, de partage et d'égalité des chances.



En cette fin d'année, je vous souhaite sincèrement une sérénité personnelle, des moments de joie, de bonheur, d'amour et de santé ainsi que l'accomplissement de tous vos projets.

Belles fêtes de fin d'année à vous
et ceux qui vous sont chers.

Nathalie LE MAGUERESSE,
Maire de Locmiquélic

Maintien des taux et exonérations



Le 30 novembre 2017, le conseil municipal a voté le maintien de la taxe d'aménagement au taux de 4 % et l'exonération totale pour les abris de jardin et autres locaux soumis à déclaration préalable comme prévu dans le cadre du code de l'Urbanisme.

♦ **Qui doit payer cette taxe ?**
La taxe d'aménagement est due par toute personne qui entreprend une construction, un aménagement, une reconstruction ou un agrandissement, dès lors que cette opération est soumise à autorisation (art. L 331-6 du code de l'urbanisme, CU).
En pratique, au moment de la demande de permis de construire, d'aménager, ou de la déclaration préalable de travaux, vous devez remplir une « déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions ». La mairie la transmettra aux services de l'État chargés de l'urbanisme dans les départements (directions départementales des territoires, DDT) pour qu'ils puissent établir la taxe et vous la réclamer.

♦ **Quelles exonérations :**
Conformément aux articles L. 331- 14 et L. 332-15 du Code de l'Urbanisme la commune a décidé :
- D'exonérer totalement : Les constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public;
- Les constructions aidées;
- Les locaux agricoles destinés à la production, le stockage et l'élevage;
- Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres des ZAC (Zones d'Aménagement concerté), des OIN (Opérations d'Intérêt National), et des PUP (Projet Urbain Partenarial);
- La reconstruction de locaux sinistrés, à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans;
-Les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5m²;
- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m².
- D'exonérer partiellement : les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui sont financées à l'aide de prêt à taux zéro à raison de 50 % de leur surface.
- D'exonérer en totalité la taxe d'aménagement des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Réunion avec les commerçants

La municipalité a souhaité cet échange, comme chaque année, pour discuter des projets et réalisations touchant le commerce local. Avancer ensemble et regarder l'avenir de manière constructive et efficace pour tous est l'objectif de ces rencontres.
Divers sujets ont été abordés :

♦ **Marché du vendredi matin :**
Le nombre de commerces ambulants diminue. L'éclatement du marché de la rue Pasteur à la place du Centre, avec des places non occupées certains vendredis, rend le marché peu attractif. Afin de redynamiser l'activité commerciale du vendredi matin, Madame le Maire a proposé de regrouper les commerces ambulants pour éviter cet effet « mitage ». L'option retenue consiste à fermer la Grande rue de la pharmacie à la place du centre et permettre ainsi le passage du bus dans la Grande Rue.

♦ **Marché estival :**
Les élus réfléchissent à la mise en place d'un marché estival durant l'heure d'été en soirée (fin mars à octobre). L'idée serait de commencer par 3 producteurs : 1 commerce de viande/volaille, 1 maraicher, 1 produits laitiers et de placer ce marché sur la place devant le Coccimarket en interdisant la circulation des voitures et le stationnement (côté superette). Seul le stationnement côté Grande rue serait maintenu. Merci de compléter le questionnaire ci-joint et de déposer votre réponse en mairie.

♦ **Ouverture le dimanche :**
La commune a reçu un courrier du magasin LIDL qui souhaite ouvrir 10 dimanches en 2018. La municipalité a refusé, en cohérence avec sa volonté de renforcer le commerce du centre bourg.



Locmiquélic 'Coup de cœur' du concours des villes et villages fleuris 2017



La remise des prix du 59ème concours départemental des « Villes et Villages fleuris » était présidée par Gérard Pierre, vice-président du Conseil Départemental, président du Comité départemental du Tourisme et Soizic Perrault, vice-présidente du Conseil Départemental, présidente du jury départemental des Villes et Villages Fleuris. Tous deux ont souligné le fait qu'aujourd'hui on ne parle plus de fleurissement mais plutôt d'embellissement. Un concept qui intègre la notion de protection de l'environnement, la participation des habitants, la mise en valeur du patrimoine des communes. Près d'une centaine de collectivités a participé au concours départemental qui, outre les traditionnels prix et classements, a consacré 18 communes au sein d'un nouveau label baptisé "Pétale".

Parmi le bouquet de lauréats 2017, Locmiquélic se distingue. Nous obtenons le "Coup de cœur 2017" du jury ainsi que la palme dans la 3è catégorie, celle des communes de 3.501 à 7.000 habitants. Ces récompenses sont le résultat d'un travail quotidien des agents et des élus pour améliorer le cadre de vie des Locmiquélicains en embellissant les rues et lieux tels que le loch et son osier, le marais avec ses sentiers, les caisses à patates qui donnent de la couleur à nos rues, les cheminements piétons des rues pustoch et Ste Anne... et surtout le fleurissement des pieds de murs qui contribuent grandement à cette réussite collective.
L'objectif pour 2018 est d'obtenir le 4ème pétale afin de concourir au niveau régional pour l'obtention de la 1ère fleur.

Point sur les travaux

♦ **Réseau de chaleur :**

Les travaux de construction du futur réseau de chaleur ont débuté le 17 novembre dernier. Ils doivent se terminer en avril 2018. Des travaux d'aménagement extérieur des espaces verts et la pose d'un platelage bois commenceront alors, et les citoyens pourront déambuler dans le jardin public dès l'été. Ces derniers seront réalisés par le chantier nature et patrimoine et par nos services municipaux.



♦ **Renouvellement du réseau d'eau potable :**

Dans le cadre de son programme de renouvellement, Lorient Agglomération assurera le remplacement de 600 mètres de réseaux d'eau potable et 60 branchements de particuliers sur la commune. Après avoir repéré l'ensemble des réseaux présents en souterrain, elle commencera à terrasser la voirie dans la rue Emile Zola pour poser la nouvelle conduite et les branchements neufs jusqu'aux compteurs existants. Les travaux se poursuivront ensuite rue du Loch jusqu'au croisement avec les rues Sellier et De Gaulle. Pour des raisons de sécurité, les véhicules et les bus seront déviés.

Résidence Abbé Tréhin

Située rue Léon Blum, la Résidence Abbé Tréhin offre un cadre de vie privilégié. Ce programme neuf comprend des appartements T2 et T3 au sein d'une petite résidence et des maisons individuelles T4. Idéal pour une première acquisition, ces logements sont disponibles aux ménages éligibles au dispositif de location-accession (PSLA). Ce dispositif d'aide à l'achat permet de devenir propriétaire de manière progressive et sécurisée, en étant, dans un premier temps, locataire du logement.



Il offre de nombreux avantages :
- TVA à 5,5 % qui diminue le prix d'acquisition,
- pas de taxe foncière à payer pendant 15 ans,
- pas d'appels de fonds pendant les travaux,
- sécurisation de l'achat grâce à la garantie de rachat et de relogement.

Renseignements au 02 56 37 71 06.

Modification simplifiée du PLU

Par arrêté Municipal n°082/2017, et en application d'une délibération du conseil municipal du 30 Novembre 2017, une consultation du public est opérée par la mise à disposition du dossier et d'un cahier pouvant recevoir les suggestions et observations jusqu'au Vendredi 12 Janvier 2018 en mairie. A l'issue, Madame Le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal qui en délibérera.
Le contenu du projet de modification porte sur :
- **La correction d'erreurs matérielles qui ont été relevées depuis la mise en œuvre du PLU,**
- **Les mises à jour du PLU nécessaires lorsque les textes législatifs ou les documents d'urbanisme supra-communaux évoluent,**
- **La modification mineure du règlement.**

Infos pratiques

♦ **Subventions :**

La ville de Locmiquélic compte un tissu associatif particulièrement important et diversifié. La municipalité soutien ces animations et propose aux acteurs associatifs locaux (sports, loisirs, culture, entraide...) de faire une demande de subvention. Le dossier est à remettre en Mairie pour le 15 janvier 2017 au plus tard.

♦ **Le site internet de Locmiquelic fait peau neuve !**

Utilisant la même plateforme de Lorient agglomération depuis 2015, dans le but de mutualiser les moyens et réduire les coûts, Locmiquélic a bénéficié des dernières améliorations graphiques pour son site internet. Pour l'utilisateur, les avantages sont multiples : la navigation est plus claire et simplifiée, le confort de lecture est amélioré grâce À la Une de titres, et des onglets de recherche permettent d'accéder très rapidement à l'information voulue. Le site est régulièrement à jour, et devient l'interface privilégié pour communiquer avec vous.



♦ **Colis de Noel :**

159 colis ont été livrés à domicile pour les personnes âgées de 80 ans et plus ayant fait le choix de le recevoir. 81 colis furent distribués à l'EHPAD et à l'hôpital de Port Louis et Riantec.

Etat Civil

Nous souhaitons la bienvenue aux 4 bébés nés cet automne et présentons tous nos vœux de bonheur aux 2 couples qui se sont Pacsés. (*L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est réalisable en mairie depuis le 1er novembre 2017).*

Nous disons au revoir aux 18 Locmiquélicains décédés depuis le mois de Juin. Toute notre sympathie accompagne leurs familles et amis.

La parole aux élus minoritaires*

En début de mandat, notre commune a adhéré pour 1050€ à BRUDED, association défendant l'écologie politique, dont l'adjointe à l'urbanisme en est la référente territoriale.
Au nom de cette idéologie, Locmiquélic change de visage avec la démolition de l'école Georgeault et le début des travaux du réseau de chaleur.

Le PLU va faire l'objet d'une modification substantielle pour permettre la construction d'un lotissement sans un nombre suffisant de stationnements pour les véhicules et parait-il, favoriser ainsi les déplacements doux, à pied, à vélo… On s'interroge alors sur l'absence de mise en chantier, des pistes cyclables et des trottoirs sécurisés dans tout Locmiquélic.

La Salle des fêtes est fermée au public car les travaux qui ont été votés n'ont pas été réalisés. La responsabilité du maire, quant à la perte de cet équipement, est donc engagée.

**NDLR : Ce texte n'engage que les élus minoritaires*

Appel aux bénévoles !

L'office Intercommunal des Sports « Blavet Rive Gauche », a été à de nombreuses occasions sollicité par des associations des 3 communes pour savoir s'il leur serait possible de constituer une équipe de « volontaires réservistes » pour prêter main forte lors de l'organisation de certaines manifestations (surveillance, sécurité lors de passages dangereux etc…)
Pour pallier ces différents besoins, l' »O.I.S.B.R.G. » propose, avec le concours des 3 communes de Locmiquélic, Port-Louis et Riantec, de « lancer « un appel à toutes les personnes (membres d'association ou pas) susceptibles de venir prêter main forte ponctuellement lors de ces manifestations. Ceci participerait sans nul doute au dynamisme culturel et sportif de notre secteur.
Afin de faciliter l'établissement de cette liste, l' « OISBRG » vous invite à vous inscrire soit auprès des adjoints aux sports de votre commune, soit au secrétariat des mairies, soit en utilisant le site internet oisbrg@oisbrg.fr, soit en déposant vos coordonnées dans la boîte à lettres de la maison du stade : OISBRG, rue Léon Blum 56570 Locmiquélic.

La lecture vous manque mais vous ne pouvez pas vous déplacer à la médiathèque, même de façon provisoire

Voici la solution !



Livres, revues, CD, livres sonores, DVD documentaires, le choix est varié !

02 97 33 98 20

N'hésitez pas à contacter le personnel de la médiathèque

Un rendez-vous sera alors pris pour vous rencontrer à votre domicile

Agenda

JANVIER

Vendredi 12 à l'Artimon - Cinéma du Réel : *Projection JVD*

Samedi 13 à l'Artimon - 11h00 : Vœux *de la municipalité*

Samedi 13 à l'Atelier du canon - Arts visuels : *Nuit du Fanzine*

Jeudi 18 : *début de la campagne de recensement*

Samedi 27 à la Médiathèque - Visite guidée *à la Galerie Pierre Tal Coat d'Hennebont « Les bruissements de l'aube » Myriam Ingrao. RDV 8h45 pour une sortie en Minibus vers la galerie. Renseignements et Inscriptions au 02 97 33 98 20 ou mediathequelocmiquelic@gmail.com*

Samedi 27 à l'Artimon - Concert *de Gospel*



Dimanche 28 à l'Artimon - 20h00 : Théâtre
« Je marche dans la nuit par un chemin mauvais » de Ahmed Madani - Compagnie de l'abreuvoir

FEVRIER

DEIZIOU Culture bretonne

Le Gâteau breton à l'honneur à la Médiathèque
Samedi 03 - 10h30 : *mini-conférence et démonstration par la Confrérie du gâteau Breton de Lorient*

Samedi 17 - 10h30 : *Dégustation des gâteaux réalisés en duo adulte-enfant avec la Confrérie du gâteau Breton de Lorient*

Vendredi 09 à l'Artimon - 20h00 : Théâtre
« Crève-cœur » par Le Théâtre de Pan venu de Rennes
Comédie explosive de commedia dell'arte



Samedi 10 et Dimanche 11 à l'Artimon - 18h00 : Le bagad Sonerien an Orient

Vendredi 25 à l'Artimon - 17h00 : Musique et Chansigne : *Représentation improvisation de chantsigne et violon : Thumette Léon et Ronan Pinc*

MARS

Samedi 03 à l'Artimon - Concert : *Silence radio*

Mercredi 7 à l'Artimon - 20h00 : Projection documentaire et Concert - Yoann an nedeleg

Vendredi 9 à la médiathèque - 19h30 : Contes sur l'oreiller
Une « soirée bleue » faite de contes, d'albums et de chocolat chaud. A partir de 4 ans



Dimanche 11 à l'Artimon - 17h00 : Théâtre
Alceste et Cie d'après E.E. Schmitt - Cie Théâtre en DO

Dimanche 24 à l'Artimon - 17h00 : Concert : *Les sidérés - Concert Rock de la junior asso accompagnée par le service enfance jeunesse*

Retrouvez toute la programmation culturelle sur www.ville-locmiquelic.fr

Directrice de la publication : Nathalie LE MAGUERESSE